

**RÉPONSE – M 142 A – 23.05**

**Réponse du Conseil administratif à la motion M 142 – 21.12**

déposée par Madame Gladys Acosta BRANDRUP et Monsieur Wahba GHALY, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

**LE MENTORAT, UN INSTRUMENT ESSENTIEL DE SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme évoqué dans la présentation faite lors de la séance de la commission sociale, jeunesse et enfance du 23 mars 2022, le Service de la cohésion sociale mène depuis près de deux ans un projet pilote de mentorat. Grâce aux fonds obtenus par le biais de l'appel à projet *Engagement local* de la Société suisse d'utilité publique, la démarche a pu être lancée avec des moyens supplémentaires, moyens qui ont notamment permis la promotion un peu plus large du projet auprès des partenaires, et par ce biais la mobilisation d'un premier pool de mentors (de taille conséquente) dans certaines entreprises. Aujourd'hui, l'initiative continue, mais sur les ressources courantes de la Délégation à l'emploi, et dans un volume un peu moindre mais suffisant pour couvrir les besoins identifiés auprès des personnes accompagnées. Il est à préciser que si le projet ciblait à son origine le public des moins de 25 ans, après un premier bilan il s'est élargi à toutes les classes d'âge.

Le Conseil administratif estime que ces actions répondent déjà aux invites de la motion et que le développement d'un projet ad hoc ou de plus grande envergure n'est à ce stade pas nécessaire ni souhaitable.

La motion M 142 – 21.12 est ainsi close.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 8 mai 2023

